



XXI^e CONGRÈS INTERNATIONAL DES SOCIOLOGUES DE LANGUE FRANÇAISE

La société morale

TUNIS 12-16 JUILLET 2021

Appel à communications du CR03 Études socio-juridiques et sociologie du droit

Correspondant pour le Congrès : Pierre GUIBENTIF - pierre.guibentif@iscte.pt

Droit et droits dans la société morale

La société morale, érigée en thème du congrès de Tunis, est le résultat d'une évolution dans laquelle le droit et les droits jouent un grand rôle. Le droit comme domaine de savoir spécialisé, à côté de la science et de l'art, institutionnalise et différencie la dimension normative de la subjectivité moderne. Les droits, une nouveauté dans la culture juridique moderne, sont un moyen de formuler des jugements et d'exprimer des revendications qui révolutionnent le monde social. Le droit représente, pour un temps, un moyen d'expression privilégié de l'identité des nations.

Pourtant, ce qui caractérise l'époque plus récente pourrait bien être un recul du droit, et peut-être des droits. Au point que l'on a pu parler de société post-juridique, ou que l'on a pu s'interroger sur les actuelles tendances à l'abolition du droit.

Par ailleurs, l'étude des phénomènes plus spécifiquement juridiques a donné lieu à une spécialisation – la nôtre, précisément – dont les rapports avec les autres domaines de la sociologie n'est pas simple. Notamment en raison de la nécessité d'entretenir des liens étroits aussi avec les juristes et avec d'autres sciences sociales spécialisée en la matière (anthropologie du droit, histoire du droit, science politique).

Le thème de Tunis nous engage donc à reprendre les travaux déjà entrepris sur le rôle du droit et des droits dans le passé récent, et à approfondir nos recherches sur le rôle du droit dans la formation de catégories intellectuelles structurantes (voir le thème le premier de la présentation de la thématique du congrès), sur le rôle des procédures juridiques dans la réélaboration de ces catégories (voir le deuxième thème), ou encore sur la construction et sur la mise en pratique de dispositifs, souvent dans une large mesure structurés par le droit, qui s'adressent aux sujets moraux (voir le troisième thème).

À la fois pour enrichir les débats qui animent l'ensemble de la communauté des sociologues, et pour mettre un accent sur cette question plus spécifique : quel pourrait être – quel devrait être (question normative) – le rôle du droit et des droits dans l'avenir ? S'ouvrent ainsi plusieurs pistes de réflexion, que nous approfondirons dans l'ordre et selon les spécifications que suggéreront les réponses au présent appel.

Comme cela est d'usage au CR03, des communications s'éloignant de ce thème pourront également être acceptées. Si leur nombre le justifie, elles seront groupées dans une séance de travail généraliste.

Les consignes pour proposer une communication se trouvent sur le site du Congrès :

<https://congres2021.aislf.org/>